



Office européen de lutte antifraude (OLAF)
Commission européenne
M. Ville Itälä, Directeur général
1049 Bruxelles
Belgique

Paris, le 4 février 2019

Objet : Demande de réouverture de l'enquête sur le subventionnement illégal de la pêche électrique

M. le Directeur général,

Nous vous écrivons pour exprimer notre profonde indignation quant à votre décision de ne pas ouvrir d'enquête concernant le subventionnement illégal de la pêche électrique en Europe.

Votre décision est très discutable, tant sur le fond que sur la forme. Sur la forme, vous avez choisi de communiquer votre décision à la presse néerlandaise¹ et non aux 23 co-requérants, bien que le secteur de la pêche néerlandais soit celui visé par notre plainte pour suspicion de fraude. À ce jour, aucune des 23 organisations de défense de l'environnement et de pêcheurs n'a encore reçu de notification directe de votre décision, mais votre choix a permis à l'industrie de la pêche néerlandaise de clamer que leurs licences étaient "juridiquement fondées".² Cette situation est d'autant plus déplorable que la Direction générale des Affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) — à la suite de notre demande adressée à la Médiatrice européenne —³ vient de répondre le 1er février 2019 à notre plainte formelle contre les Pays-Bas, et a constaté que l'affaire que nous avons portée à sa connaissance concernant des licences illégales accordées à l'industrie de la pêche néerlandaise était fondée. **En conséquence, la DG MARE va demander l'approbation du Collège des Commissaires afin d'engager une procédure d'infraction formelle contre des Pays-Bas (voir lettre ci-jointe).**

Cette décision de l'Unité "Affaires juridiques" de la DG MARE confirme que la plupart des dérogations (70 sur 84) octroyées pour pratiquer la pêche électrique sont illégales. Cela implique que **les subventions allouées à ces dérogations sont également illégales.**

Votre décision semble donc injustifiée, partielle et inacceptable. Votre façon de procéder est en outre extrêmement choquante. Le calendrier que vous avez choisi pour votre communication sélective intervient dans un contexte politique tendu en raison des négociations finales de Trilogue concernant le Règlement sur les mesures techniques et la future interdiction de la pêche électrique. Les institutions disposent de moins de deux mois pour trouver un accord politique sur l'interdiction progressive de la pêche électrique dans l'Union européenne avant la dernière session plénière du Parlement européen. Les négociations portent actuellement sur la période de transition de cette interdiction. **Donner des munitions politiques à l'industrie néerlandaise de la pêche en cette période sensible est déplorable.**

Votre décision inique et incompréhensible nous a poussés à mener notre propre enquête préliminaire sur vos motivations. Cet exercice a révélé un conflit d'intérêts dans vos services⁴ qui devrait être traité sérieusement. Comment pouvez-vous prétendre être indépendants de la Commission européenne quand le responsable des

¹ <https://nos.nl/artikel/2267993-bureau-eu-nederland-pleegde-geen-fraude-met-pulsvissubsidies.html>

² Citation de *Nederlandse Vissersbond* (Organisation de pêcheurs néerlandais), disponible à : www.vissersbond.nl/olaf-doet-geen-onderzoek-naar-pulsvergunningen

³ <http://www.bloomassociation.org/en/european-ombudsman-commission/>

⁴ <http://www.bloomassociation.org/en/corruption-commission-olaf/>



enquêtes sur les fonds structurels (Direction B) était Chef d'unité à la DG MARE entre 2011 et 2015, c'est-à-dire précisément au moment où la Commission européenne organisait le développement à grande échelle de la pêche électrique en Europe ?

Nous demandons que les cas de fraude évidents que nous avons dévoilés fassent l'objet d'une enquête approfondie et urgente. Nous demandons également que les responsables de l'enquête n'aient aucun lien actuel ou passé avec le secteur néerlandais de la pêche ou le gouvernement néerlandais, ni avec DG MARE.

L'important cas de fraudes juridique et financière que nous avons mis en lumière devrait conduire au remboursement des subventions publiques illégales allouées au soutien et au développement illégal de la pêche électrique.

Toute la lumière doit être faite sur l'utilisation illégale de l'argent européen et sur les comportements répréhensibles potentiellement associés du personnel public. Nous attendons maintenant un traitement irréprochable de ce cas grave.

Cordialement,

Claire Nouvian, Fondatrice et Présidente de BLOOM